



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 22/09/2017

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Francis ARTIGUE fait la déclaration suivante :

« Les annonces faites par le gouvernement laissent augurer de grandes difficultés pour les collectivités locales :

- *Suppression à terme de la taxe d'habitation*
- *Fin des contrats aidés*
- *Baisse des dotations, ponction de 13 milliards d'euros sur 5 ans sur les collectivités locales*
- *Suppression annoncée de 120 000 fonctionnaires en 5 ans principalement pris sur les fonctionnaires territoriaux*
- *Aggravation de la loi NOTRe avec menace sur les départements et amplification de la mise en concurrence des territoires*

Nouveaux casse-têtes pour boucler les budgets des collectivités, les élus devront gérer la misère.

A cela s'ajoute pour les français : augmentation de la CSG, suppression de l'ISF sur les dividendes, blocage de rémunération des fonctionnaires, baisse des APL et loi de travail II.

Toutes ces réformes sont au service de la finance et bien éloignées des besoins des citoyens ».

Monsieur le Maire regrette d'avoir dû convoquer le Conseil municipal au même moment que le conseil communautaire mais c'était la seule date possible pour pouvoir réunir valablement les membres du Conseil.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Situation de la décharge du Moura

Monsieur le Maire revient sur la plainte de certains habitants sur la situation de la décharge de Moura. Le Conseil municipal réuni le 30 juin 2017 avait décidé d'arrêter la mise à disposition de la parcelle à la communauté de communes à l'issue de la remise en état. Il donne lecture de la lettre émise par la DREAL au Président de la communauté de communes, la mairie ayant été mise en copie pour information. La décharge est donc désormais fermée. Reste le problème de la remise en état que la communauté devra mettre en œuvre rapidement.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande des précisions sur ce qu'engendre la remise en état. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de dépolluer le site et de le replanter pour le remettre à l'identique.

3. Extension du réseau d'assainissement rue de la côte

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a été saisie par Bruno MOGEDAS qui a un projet de construction de 2 maisons individuelles sur les parcelles E n°654 et 1546 (rue de la côte). La commune a demandé aux autres riverains (Joël MEUNIER et Cédric VIDAL) une participation de 6 000 € à chaque riverain. Compte tenu du refus de ces derniers et du coût des travaux estimé à 11 000 € TTC, il propose de solliciter Bruno MOGEDAS à hauteur de 8 000 € (taxe de raccordement de 2 000 € incluse).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Remboursement des frais d'expertise suite à un arrêté de péril

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la procédure lancée par la commune suite à la menace d'effondrement des balcons de la propriété de Gérard BRAU rue Adolphe Pedebidou mais surtout sur la place d'Astarac. Monsieur le Maire rappelle que la commune peut demander le remboursement des frais liés à l'arrêté de péril, à savoir 767,22 € de frais d'expertise et 12 € de publication au registre des

hypothèques. Il propose donc de demander le remboursement à Gérard BRAU de 779,22 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Programme de coupes – Exercice 2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la proposition de l'Office National des Forêts concernant l'assiette des coupes pour 2018. Il propose d'approuver le programme annuel de coupes proposé par l'ONF selon le tableau suivant :

Unité de gestion	Proposition ONF	Volume total attendu (m3)	Désignation des bois définie par la collectivité
7	2018	445	Vente des bois sur pied
8	2018	707	Vente des bois sur pied

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Convention avec la ville de Tarbes pour l'organisation d'une exposition

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une exposition des œuvres de Louise Cazenavette aura lieu à la mairie de Tarbes du 26 septembre au 28 octobre 2017. Il remercie particulièrement Madame Véronique RENAUDOT pour l'aboutissement de la coopération entre la mairie de Tarbes et Tournay. Après l'exposition à la mairie de Tarbes, la mairie de Tournay va essayer d'organiser une exposition à Tournay avant que les œuvres retournent à Paris.

Il est proposé à la mairie de Tournay de signer une convention d'exposition dont Monsieur le Maire donne lecture.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de la préfecture demandant à la commune de donner son avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Ce schéma prévoit les aires de passages, les aires d'accueils pour les itinérants et la sédentarisation des gens du voyage. Monsieur le Maire estime qu'en définitive, les services de la Préfecture des Hautes-Pyrénées ont décidé de façon arbitraire d'obliger les communes de plus de 1 000 habitants à sédentariser les gens du voyage. En effet, la loi prévoit que ces schémas ne portent que sur les aires d'accueils et pas sur la sédentarisation. L'ADAC 65 a été consultée et va dans

le même sens. Monsieur le Maire propose donc de donner un avis favorable au schéma départemental à l'exception des dispositions relatives à la sédentarisation.

Monsieur Francis ARTIGUE demande pourquoi le problème n'est pas réglé au niveau de la communauté de communes. Monsieur le Maire répond que c'est parce qu'elle n'a pas la compétence.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Problématique des emplois aidés

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur la suppression brutale du renouvellement des contrats aidés. Cette décision gouvernementale a été prise durant le mois d'août avec effet immédiat. Il précise qu'avant cette décision la commune employait 11 agents en contrat aidé (Emploi d'avenir ou CAE).

La fin brutale de ce dispositif aura pour effet, à effectif constant, de majorer la masse salariale communale de 143 970 € soit 32 % de majoration. Et si la nécessaire compensation de cette majoration devait reposer sur le seul contribuable, elle se traduirait dans notre cas par une augmentation mécanique de plus de 24 % des taux de fiscalité communale Monsieur le Maire a envoyé à courrier à Madame la Préfète pour la sensibiliser à ce sujet.

9. Réexamen des rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les modalités de réexamen des rythmes scolaires possibles par le décret du 28 juin 2017. Il rappelle que la commune de Tournay avait appliqué la semaine à 4 jours et demi à la rentrée 2014.

Compte tenu du contexte financier des communes et en particulier du surcout entraîné par les TAP lors de la semaine à 4 jours et demi, alors que les emplois aidés viennent d'être supprimés, Monsieur le Maire propose de demander à l'Inspection Académique le passage à la semaine à 4 jours à partir de la rentrée 2018/2019 dans les deux écoles de Tournay.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Interventions scolaires en langue occitane

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a renouvelé sa participation à l'opération « Caminaires » marquant l'attachement de la commune à la langue et à la culture occitane.

Il est rappelé que cette association intervient dans deux classes de l'école maternelle. En contrepartie, la commune s'engage à verser une subvention de 650 €

correspondant à un montant de 325 € par classe. Monsieur le Maire propose ainsi de reconduire la convention du 3 février 2009 pour l'année scolaire 2017/2018

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Mixte pour le Développement des Coteaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du souhait des communes de Angos, Bours, Cizos, Montignac et Sarrouilles d'adhérer au Syndicat Mixte pour le Développement des Coteaux pour la compétence gestion du contrôle de l'assainissement non collectif. Il appartient à toutes les communes membres d'accepter ou non l'adhésion de ces nouvelles communes. Monsieur le Maire propose d'accepter l'adhésion de ces nouvelles communes de Angos, Bours, Cizos, Montignac et Sarrouilles au Syndicat Mixte pour le Développement des Coteaux

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Renouvellement de l'assurance statutaire et convention de gestion avec le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 27 février 2017, demandé au Centre de Gestion de mettre en œuvre la procédure de consultation pour le contrat d'assurance statutaire. Il expose que le Centre de Gestion a communiqué les résultats de sa consultation concernant le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires.

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition du Centre de Gestion telle que détaillée ci-après :

- Assureur : SIACI Saint Honoré / Allianz.
- Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1er janvier 2018.
- Préavis : résiliation possible chaque année, sous réserve de l'observation d'un préavis de 3 mois avant l'échéance du 1er janvier.
- Risques assurés : tous risques
 - Décès ;
 - Accident et Maladie imputable au service ;
 - Incapacité de travail et Invalidité (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, disponibilité d'office pour raisons de santé, temps partiel thérapeutique) ;
 - Maternité, Paternité et Accueil de l'enfant.

Agents CNRACL :

4,49 % (franchise de 15 jours en maladie ordinaire)

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

0,98 % (franchise de 15 jours en maladie ordinaire)

Ces taux sont garantis 2 ans, sans faculté de résiliation par l'assureur. Ces taux s'appliqueront sur l'assiette suivante :

- Obligatoire : le traitement indiciaire brut (TBI).
- Au choix de la collectivité :
 - la nouvelle bonification indiciaire (NBI).
 - l'indemnité de résidence (IR).
 - le supplément familial de traitement (SFT).

Il est rappelé que l'adhésion au contrat groupe est également liée à la signature d'une convention avec le Centre de Gestion, qui assurera le lien avec le prestataire et nous accompagnera également dans toutes nos démarches, tout au long du contrat. Le Centre de Gestion sera rémunéré sur la base de 0,10 % de l'assiette de cotisation choisie par la collectivité ou l'établissement pour la garantie des risques statutaires. Une convention de gestion doit donc être signée avec le CDG.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Jumelage Tournay / Alhama de Aragon

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une délégation de tournayais se rendra en bus à Alhama de Aragon pour officialiser le jumelage avec Tournay. C'est l'association du jumelage qui prendra en charge le bus et la mairie prendra en charge le bus des boléros burgais.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE regrette de ne pas avoir été invité et pense qu'il y a eu une sélection des personnes invitées. Monsieur le Maire précise la communication a été suffisamment large à travers plusieurs réunions d'informations notamment et que le déplacement n'était pas sur invitation moyennant une contribua de 80 € par personne ou 150 € pour un couple. Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE ne souhaite pas que le bus des boléros burgais soit pris en charge par la mairie.

14. Acquisition d'un véhicule communal

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de changer le véhicule utilisé par le Directeur des Services Techniques. Il propose d'acheter un Peugeot Partner à Didier FRAZER DE VILLAS, demeurant à BERNAC-DEBAT pour un montant de 3 500 € et de céder le véhicule Renault Kangoo pour un montant de 500 € au garage Bernet de BORDES.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Qualité du service de transport scolaire

Monsieur le Maire indique les différents accidents, notamment sur Tournay, causés par l'entreprise Transdev', nouvelle lauréate du marché de transport scolaire. Il précise avoir reçu les dirigeants de l'entreprise qui essayent de trouver des solutions qui peuvent notamment passer par la résiliation du marché.

16. Aménagement de la micro-crèche / RAM

Monsieur le Maire évoque l'avancement des travaux d'aménagement de la micro-crèche et du RAM. Les travaux devraient être finis dans les délais sans difficulté pour que la crèche puisse ouvrir le 8 janvier 2018.

Monsieur le Maire rajoute que Monsieur Jean SARRAMEA a fait fabriquer un cadran solaire par une personne spécialisée afin qu'il soit apposé sur la façade du bâtiment rénové. Il s'agit d'un magnifique objet avec deux moutons en hommage au nom historique de la « place aux moutons ».

17. Aménagement de la place d'Astarac

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la place d'Astarac a présenté son estimation financière.

Au total, avec les variantes choisies par le maître d'ouvrage, le montant total des travaux est estimé à 847 452,00 € HT, ce qui est parfaitement conforme aux estimations et à l'enveloppe financière inscrite au budget. Monsieur le Maire propose donc de lancer la consultation des entreprises pour un montant de travaux estimé à 847 452,00 € HT et de lancer les travaux en septembre 2018 afin de ne pas perturber la fête locale pendant l'été.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande s'il va y avoir des réunions publiques. Monsieur le Maire estime qu'il n'y a pas de matière pour en faire.

La proposition est adoptée avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Muriel ROSSI demandant que des espaces soient particulièrement réservés aux vélos sur la commune. Monsieur le Maire répond que le projet d'aménagement de la place prévoyait déjà l'intégration de mobilier urbain destiné à attacher les vélos.

18. Rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire indique que la Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 8 septembre pour le marché de travaux de rénovation de la salle polyvalente. Il a alors été décidé de déclarer infructueux 10 lots sur 17. 7 lots ont été déclarés infructueux car supérieur à l'estimation de l'architecte :

- Lot n°4 Charpente et bardage bois.

- Lot n°7 Menuiseries aluminium.
- Lot n°9 Cloisons sèches et plafonds suspendus.
- Lot n°10 Cloisons isothermes.
- Lot n°11 Revêtements scellés.
- Lot n°14 Peinture.
- Lot n°17 V.R.D et traitement de surface.

3 lots ont été déclarés infructueux car aucune offre n'avait été remise :

- Lot n°1 Dépose, démolitions et désamiantage.
- Lot n°3 Charpente et couverture métallique.
- Lot n°16 Cloisons mobiles.

Une nouvelle consultation a donc été lancée pour les 10 lots infructueux.

Monsieur le Maire évoque également le plan de financement quasiment bouclé qui devait permettre à l'opération d'être financée au taux maximal, soit 70 %. Monsieur le Maire évoque également le souhait du Département de régler en même temps que la subvention de 700 000 € le transfert du collège et de ses logements. Le Département voulait alors réduire la subvention du montant du transfert. Monsieur le Maire a fait valoir son désaccord sur cette proposition, le transfert sera donc réglé ultérieurement. Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui sera signée pour le versement de la subvention et qui prévoit la mise à disposition gratuite des Equipements sportifs.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a à ce jour pas de réponse de la communauté de communes sur la demande de fonds de concours de 200 000 € alors que le nouveau Président s'était engagé en début d'année à donner une réponse pour septembre. Il est précisé que le gymnase est utilisé par 32 communes.

19. Rénovation du camping

Monsieur le Maire informe le Conseil de la candidature de l'opération « Rénovation du camping municipal de Tournay » à l'appel à projets pour les pôles touristiques des Hautes-Pyrénées. Il propose de solliciter une subvention de 50 % sur un montant total de 227 607,70 € HT, soit 113 803,85 €. Le projet comprend divers travaux sur le bâtiment d'accueil, la création des sanitaires dans le cadre de projet de rénovation de la salle polyvalente ainsi que des aménagements de VRD sur le camping existant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

20. Souscription d'un prêt pour le financement des travaux de rénovation du complexe du Rensou

Monsieur le Maire informe le Conseil des résultats de la consultation des opérateurs bancaires pour le financement d'un emprunt de 500 000 € pour la rénovation du complexe du Rensou. Il propose de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

✓ Ligne Prêt indexée sur Taux fixe

Montant du prêt : 500 000 €

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : taux fixe

Taux d'intérêt annuel fixe : 1.88 %

Amortissement : échéances constantes

Typologie Gissler : 1A

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

21. Tarifs de l'ALSH d'octobre 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay d'octobre 2017. Il propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Tarbes du 18 octobre 2017 : Quotient 1 : 13 €, Quotient 2 : 14 €, Quotient 3 : 15 €, Quotient 4 : 16 €, Quotient 5 : 17 €, Quotient 6 : 18 €

- Biarritz Aquarium du 27 octobre 2017 : Quotient 1 : 26 €, Quotient 2 : 28 €, Quotient 3 : 30 €, Quotient 4 : 32 €, Quotient 5 : 34 €, Quotient 6 : 36 €

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Madame Blandine CARATY.

URBANISME

22. Cession d'un chemin rural

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la demande de Monsieur Gérard PAMBRUN de cession d'un chemin rural communal situé entre les parcelles H49 et H39 jusqu'aux parcelles H53 et H54. Monsieur le Maire indique également qu'il souhaite proposer à René BARREAC la portion de chemin située chemin située entre les parcelles H67 et H68.

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique a donné lieu à un avis

favorable de la part du commissaire-enquêteur et propose d'appliquer le même tarif que lors de la cession du chemin rural à Monsieur LABOGE, soit 0,7358 € /m²

Monsieur le Maire propose ainsi de déclasser le chemin du service public, d'autoriser la cession du chemin entre H49 et H39 et H53 et H54 à Monsieur Gérard PAMBRUN pour un montant de 1 587 € (2156 m²), d'autoriser la cession du chemin entre H67 et H68 à Monsieur René BARREAC pour un montant de 567 € (770 m²) et de désigner Monsieur Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire, pour représenter la commune dans la signature des actes administratifs de cession du chemin rural.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Monsieur Francis David PAMBRUN.

23. Demande de servitude pour l'installation du poste de distribution électrique par ENEDIS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande du bureau d'études techniques d'ENEDIS d'implantation d'un poste de distribution électrique en limite de propriété communale. Il s'agit du remplacement et déplacement du transformateur jusqu'ici situé place d'Astarac. A cet effet, une convention de servitudes doit être signée entre ENEDIS et la commune. Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

24. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle E n°1585 (rue du Plagnon)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

25. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle E n°160 et n°1376 (13 rue de la Causserie et 13B rue Catherine Lay)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

26. Demande de subvention de fonctionnement de l'association France Alzheimer des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire propose de ne pas accorder de subvention à cette association qui n'a pas d'intérêt local.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

27. Demande de subvention de fonctionnement de l'association Gymnastique Volontaire de Tournay

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention à l'association Gymnastique Volontaire de Tournay de 200 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

28. Cotisation à l'association des Bastides des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire propose de s'acquitter de la cotisation à l'association des Bastides des Hautes-Pyrénées. Le montant étant fixé à 0,50 €/habitant, le montant de la cotisation pour 2017 s'élève à 688,50 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Blandine CARATY évoque les difficultés pour contacter Madame Boubée-Dupont, gérante du bureau d'étude maître d'œuvre des travaux de la priorité n°1 du réseau d'assainissement identifié dans le diagnostic. Monsieur le Maire indique qu'il essaiera de la recontacter pour que cette demande puisse aboutir.

La séance est levée à 23h45.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monique GAILHOU

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2017

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017**

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 5 décembre 2017, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil.

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Frédéric PERRET,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Catherine HOWARD,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

David PAMBRUN,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Blandine CARATY,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Francis ARTIGUE,

Jean-Louis GABAS,

Muriel ROSSI,

Jacqueline SARRABERE,

Nicolas DATAS-TAPIE,

Véronique RENAUDOT,